

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

**Présents** : M. PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, M. ROY Anthony, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, M. DUBOIS Frédéric, Mme PELLETIER Béatrice, Mme TRECOURT Isabelle, M. VOISE Damien, Mme MAGDELAINE Florence et Mme CARE-BUISSON Suzanne.

**Excusés** : M. JOLY Bernard, M. PUYFAGES Mickaël qui donne pouvoir à M. DUBOIS et Mme NUNINGER Paule qui donne pouvoir à Mme CARE-BUISSON

*Le quorum est atteint.*

### Ordre du jour de la séance :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 avril 2024

### Délibérations :

- Titularisation d'un employé communal
- Convention de partenariat employeur / SDIS 39 pour la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires
- Convention avec le CPIE pour la location d'une salle de formation

### Informations diverses :

- Droit de préemption
- Planning des élections
- Programmation de la journée citoyenne
- Point sur les commissions communales et intercommunales
- Remerciements des associations pour l'attribution des subventions
- Questions et informations diverses
- Date du prochain conseil municipal

### Ouverture séance : le 28 mai à 20h30

✓ *Approbation du procès-verbal du 30 avril avec 10 voix pour et 3 absentions (Mme CARE-BUISSON, M. VOISE et Mme MAGDELAINE)*

### Délibérations :

#### ❖ Avis pour la titularisation d'un agent communal

M. Le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'un avis du conseil Municipal car l'autorité territoriale est seule décisionnaire pour la titularisation des agents,

M. Le Maire présente aux membres du Conseil l'évaluation de fin de stage de l'agent qu'il a complété avec l'agent lors d'un entretien,

M. Le Maire demande aux membres du conseil d'émettre un avis quant à la titularisation de l'agent technique.

Après en avoir étudié le dossier, M. PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, M. ROY Anthony, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, Mme PELLETIER Béatrice, Mme TRECOURT Isabelle, M. VOISE Damien, Mme MAGDELAINE Florence, Mme CARE-BUISSON Suzanne et Mme NUNINGER Paule par pouvoir donné à Mme CARE-BUISSON se prononcent favorablement à la titularisation de l'agent technique.

M. DUBOIS Frédéric s'y oppose et M. PUYFAGES Mickaël, par pouvoir donné à M. DUBOIS, s'abstient.

#### ❖ Convention de partenariat employeur / SDIS 39 pour la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

Dossier présenté par M. Le Maire,

M. Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que M. MARILLIER souhaite devenir sapeur-pompier volontaire. L'agent a le droit à des autorisations d'absence afin de suivre les formations dispensées par le SDIS 39. Le SDIS 39 rembourse à la commune le salaire versé à l'agent lorsque celui-ci quittera son poste pour intervention en qualité de sapeur-pompier volontaire.

Une convention doit être signée avec le SDIS 39 pour fixer les modalités de ce partenariat.

Après avoir délibéré, avec 13 voix pour (M. PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, M. ROY Anthony, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, M. DUBOIS Frédéric, Mme PELLETIER Béatrice, Mme TRECOURT Isabelle, M. VOISE Damien, Mme MAGDELAINE Florence, Mme CARE-BUISSON Suzanne, Mme NUNINGER Paule par pouvoir donné à Mme CARE-BUISSON et M. PUYFAGES Mickaël par pouvoir donné à M. DUBOIS) le conseil municipal décide :

- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération

#### ❖ Bail à usage civil

Dossier présenté par M. Le Maire,

M. Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le CPIE ne bénéficie plus de la maison des étangs pour effectuer leurs formations. Le CPIE demande à la commune d'utiliser une pièce dans le bâtiment situé 3 rue des Remparts.

M. Le Maire propose aux membres du conseil de louer une pièce, en rez-de-chaussée du bâtiment 3 rue des Remparts, composée d'une pièce d'une superficie de 53m<sup>2</sup> et d'une mezzanine de 21 m<sup>2</sup>.

Le loyer de la location est fixé à 150€/ mois, le montant des charges à 80€/mois et la caution à 300€.

La location est prévue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Un bail fixant les modalités de la location doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Après avoir délibéré avec 13 voix pour (M. PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, M. ROY Anthony, M. BERTHAUD Lilian, M. BESSARD Bastien, M. DUBOIS Frédéric, Mme PELLETIER Béatrice, Mme TRECOURT Isabelle, M. VOISE Damien, Mme MAGDELAINE Florence, Mme CARE-BUISSON Suzanne, Mme NUNINGER Paule par pouvoir donné à Mme CARE-BUISSON et M. PUYFAGES Mickaël par pouvoir donné à M. DUBOIS) le conseil municipal décide :

- De fixer le montant de la location à 150€/ mois, le montant des charges à 80€/mois et la caution à 300€
- D'autoriser M. Le Maire à signer le bail ci-joint annexé.
- D'autoriser M. le Maire à titrer la caution et les loyers

#### • Informations Diverses :

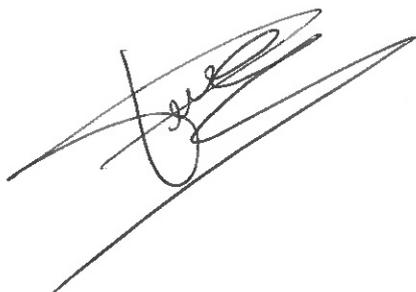
- **Droit de préemption :** Le Conseil Municipal ne préempte pas les biens suivants :
  - AH 773, rue du Milieu
  - AH 257, 7 rue de Bersaillin
  - ZO 166, ZO 169 et ZO 170, 9 route de Dole
  - AK 464, AK435, AK 438 et AK 439, les Gouilles
- **Planning des élections :** Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Un planning pour tenir celui-ci a été validé par les élus.
- **Matinée citoyenne :** Un planning des taches a été établi pour la matinée citoyenne qui se déroulera le samedi 22 juin de 8h30 à 11h30.
- **Point sur les commissions :** Un point a été fait sur les commissions qui se sont déroulées depuis le dernier conseil municipal :
  - le 21 mai 2024 : commission économique (intercommunale)
  - le 16 mai 2024 : conseil communautaire (intercommunal)
  - le 23 mai 2024 : commission enfance-jeunesse (intercommunale)
  - le 15 mai 2024 : commission communication (communale)
  - le 24 mai 2024 : réunion du coin nature (communale)

Lors de la réunion communication il a été décidé de créer un nouveau support de communication « Le Petit Sellierois » Celui-ci sera distribué en format papier et également disponible sur internet.

Les autres avancées concernant le site internet n'ont pas pu être envisagées (création de nouvelle page et diverses modifications) suite à l'absence du référent de la commission internet et communication.

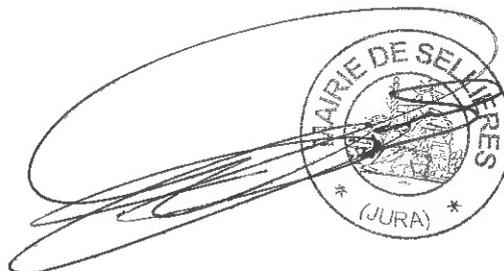
- **Remerciements des associations :** M. le Maire fait part au Conseil Municipal des lettres de remerciements des associations ayant perçu des subventions à savoir :
  - Le Club du temps libre
  - LE Comité des Fêtes
  - Football club Brenne Orain
  - CPIE
  - Mon Village
  - Le Cercle du partage
  - L'ADMR
  - La Gaule Brennoise
- **Avenant ARTELIA :** Suite à la dernière réunion avec le cabinet ARTELIA concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, il a été décidé de proposer à la commune de Sellières de signer une convention avec le syndicat du Tortelet afin que la commune prenne en charge des travaux, remboursés à postériori par le syndicat. La signature de cette convention implique un avenant. M. Le Maire présente le projet d'avenant qui sera délibéré lors du prochain conseil conjointement avec le projet de convention avec le Syndicat du Tortelet. Les membres du conseil valident ledit projet d'avenant.
- **Date du prochain conseil :** Mardi 25 juin 2024 à 20h30

La secrétaire de séance,  
Martine PERNOT



Levée séance à 22h45

Le Maire,  
Hervé PERRODIN



The stamp is circular with the text "MAIRIE DE SELLIÈRES" around the top edge and "(JURA)" at the bottom. It features a central emblem and two small stars on either side of the bottom text. A handwritten signature is written over the stamp.

